



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

COMITÉ DIRECTEUR DU 7 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU

Comité directeur

✓ Présents (17)

Jean-Claude Bénintende (Trésorier), Claude Bredat, Georges Charlon, Jean-Louis Coste, Hélène Davit, Jean-Louis Debiée (CND), François Duchesne de Lamotte (Médecin fédéral), Thierry Dufour, Alain Étienne, Jean-Marc Galan, Véronique Gensac (Présidente), Alain Girard, Olivier Mouragues, Marc Nossin, Sonia Ouldali, Thomas Sénac (CNP), Gérard Vieux (Secrétaire général).

✓ Excusés (10) ayant donné pouvoir

Michel Appriou (CN Boomerang) pouvoir à Jean-Claude Bénintende,
François Collin (APL) pouvoir à Olivier Mouragues,
Pierre Demeyer (CNK) pouvoir à Olivier Mouragues,
Evelyne Falaix (CNCV) pouvoir à Gérard Vieux,
Jeff Fauchier pouvoir à Véronique Gensac,
Jean-Yves Gardon (APL) pouvoir à Jean-Louis Debiée,
Sébastien Harre pouvoir à Thierry Dufour,
Éric Irvoas (APL) pouvoir à Hélène Davit,
Bénédicte Lavaut pouvoir à François Duchesne,
Jean-Claude Messmer pouvoir à Claude Bredat.

✓ Absent (1)

Raphaël Acher.

Nombre de votants : 27 votants – 17 présents et 10 pouvoirs

Invités

Bruno Couteau (SNMVL), président du SNMVL

Direction technique nationale : Yves Goueslain

Secrétariat : Sophie Maurel et Claude Beaumont



Le partenaire officiel du kite

Rappel ordre du jour :

Début de réunion : 9h

1. Point général sur les chiffres de la FFVL	Information	JC. Bénintende Y. Goueslain
<ul style="list-style-type: none"> - Licences, - Suivi budgétaire - Accidents 		
2. Point assurances	Information	JL. Coste
3. Projet politique	Information	Bureau directeur
4. Vie associative, Résultat de la consultation du CD de juin	Information	JL. Debiée
5. Validation d'une évolution de Nouv'ailes pour diffusion à tous les licenciés	Vote	A. Etienne
6. Projet « Gestion de crise » Présentation des enjeux et méthode de travail	Information	JL. Debiée
7. Demande mandat du CD pour soutien des sports aériens aux JO 2024	Vote	JC. Bénintende
8. Travaux des instances nationales (BD, commissions, comités nationaux, équipes technique et administrative)	Information	
9. Validation composition des commissions et comités :	Vote	G. Vieux
<ul style="list-style-type: none"> - commission Compétition delta - commission Hand'Icare - commission Juges et arbitres - commission Sécurité et technique 		
10. Projet « évolution concept ODVL » avec identification d'un pilote transverse	Information	G. Vieux
11. Point d'information :		
<ul style="list-style-type: none"> - coupe Icare : stand, réunions, remise des prix - attribution du championnat de France de parapente de distance 2018 - réunion du Comité directeur du 2 décembre à Nice (logistique) 		
12. Questions diverses		

Fin de réunion : 17h

Le secrétaire général Gérard Vieux accueille les membres du Comité directeur. Il félicite Bruno Couteau, nouvellement élu au poste de président du SNMVL.

Véronique Gensac ouvre les débats.

1. Point général sur les chiffres de la FFVL

Intervenants JC Bénintende et Yves Goueslain

Chiffre des licences : document projeté en séance (annexe 1)

Jean-Claude Bénintende présente les chiffres globaux des licences et indique que les rentrées sont supérieures au prévisionnel d'environ 150 000 €. Il en explique les raisons. Au vu de la perte de la délégation du kite, le choix a été fait d'être très prudent sur l'estimation des cotisations pour 2017. Il s'avère que la chute du nombre de souscriptions des licences kite est bien réelle (15 % en club, 30 % en école) et il faut envisager qu'elle se poursuive en 2018. À noter que cette baisse est un peu compensée par l'augmentation du nombre de licenciés parapente.

Le trésorier demande aux responsables des lignes budgétaires de transmettre sans délai les factures et notes de frais à la comptabilité afin qu'il n'y ait pas de retard de traitement, et pour permettre d'établir un point d'étape fin septembre qui soit fiable. Si des dépenses importantes sont envisagées il remercie d'avertir Sophie afin qu'elles soient prises en compte sur le budget 2017.

Rappel : acheter du matériel en fin d'année n'est pas une bonne opération puisque le montant imputé sur l'exercice ne sera que de deux ou trois mois (donc peu de charges sur l'année).

Pour information :

Le mini bus du collectif delta et le véhicule du DTN ont été commandés.

Pour l'achat du véhicule du DTN, le CNOSF remboursera pendant trois ans l'équivalent de la prime de location d'une voiture de type Toyota Aygo.

Point accidentalité : 1^{re} partie du document projeté en séance (annexe 2)

La rétrospective des chiffres de l'accidentalité sur 10/11 ans, présentée par Yves Goueslain, traite des accidents en parapente et speed-riding. Le parapente représente environ 68 % des adhérents de la FFVL et 82 % des accidents déclarés.

Les adhésions (licences et titres de participation) pour le parapente sont en augmentation de 26 %.

En moyenne nous dénombrons 462 accidents déclarés parmi nos adhérents (535 accidents la plus mauvaise année).

À fin septembre 2017, nous déplorons 18 accidents mortels parmi nos licenciés. Nous avons connaissance de huit accidents de plus pour des pilotes non-adhérents à la fédération dont deux étrangers.

La plus mauvaise année est 2003 pour laquelle nous avons comptabilisé une trentaine d'accidents mortels dans et hors fédération.

L'analyse des accidents pour lesquels les conséquences sont uniquement matérielles (gravité 0) ne doit pas être négligée. Ces accidents sont les conséquences des mêmes problématiques que les accidents à l'issue plus grave pour la santé du pilote et classés de gravité 2, ou mortels (gravité 3).

Il est intéressant de faire l'analyse entre les accidents déclarés pour une pratique autonome ou encadrée et les accidents déclarés en vol solo ou en biplace. Les professionnels déclarent plus d'accidents. On constate une augmentation significative des déclarations d'accident en biplace.

Remarque est faite qu'il faudrait ramener ces chiffres au nombre d'heures de pratique ou au nombre de vols. Ces données sont difficiles à obtenir. Le nombre d'heures de pratique d'un pilote a été évalué en moyenne à environ 15 heures par an.

Jean-Marc Galan indique qu'un des buts de la commission Sécurité et technique est de faire en sorte que les accidents et incidents soient plus largement déclarés.

2. Point assurances

Intervenant Jean-Louis Coste

Point sur la sinistralité – 2^e partie du document projeté en séance (annexe 2)

La sinistralité correspond à l'analyse de l'impact financier des accidents sur le contrat fédéral. Les assureurs étudient le rapport S/P : coût des sinistres / montant des primes d'assurance encaissées.

Les chiffres présentés tiennent compte des règlements effectués et des évaluations des indemnisations à venir.

À la fin septembre : 511 dossiers sinistres ont été ouverts.

Les pilotes solos ne causent pratiquement pas de dommages à des tiers. Par conséquent les accidents déclarés par les pilotes solos n'impactent pas fortement le contrat en responsabilité civile. L'indemnisation au titre de l'individuelle accident n'intervenant qu'à la suite de la sécurité sociale et éventuellement de la mutuelle du pilote, ne sont concernés que les accidents aux conséquences les plus graves.

Le poste le plus critique est celui de la responsabilité civile corporelle dont le S/P est de 191 %. Ce résultat est contrebalancé par celui obtenu en Individuelle Accident pour obtenir au final, un S/P de 151 %.

L'idéal pour la pérennité du contrat serait d'avoir un S/P situé entre 80 et 90 %.

Deux gros sinistres en enseignement ont été fortement provisionnés par la compagnie. La sinistralité en biplace associatif explose, notamment du fait d'un accident en biplace ULM.

Une révision des primes d'assurance est prévue aux alentours d'avril 2018 avec la compagnie d'assurance : la fédération doit s'y préparer. Il faut dès maintenant envisager les actions concrètes que la fédération compte mettre en œuvre pour mieux gérer les accidents en biplace.

Il va falloir trouver, d'ici avril 2018, un équilibre à proposer à l'assureur. Deux pistes possibles :

1. Augmenter le montant des primes d'assurance.
Peut-on continuer à répartir celles-ci sur l'ensemble de la communauté de nos licenciés comme nous l'avons fait jusqu'à présent, même si pour 2017 les primes des biplaceurs ont été fortement augmentées ?
Les biplaceurs ne pourront pas supporter seuls une trop forte augmentation de primes : ils sont trop peu nombreux par rapport à l'ensemble de nos licenciés.
2. Réduire la couverture assurance en responsabilité civile.

L'augmentation des primes peut favoriser l'érosion de nos licenciés.

Le coût généré par la sinistralité met en jeu la couverture de l'ensemble de la communauté, parce qu'il met en péril la pérennité du contrat. Il faut pouvoir continuer d'assurer nos pratiques. Certaines fédérations étrangères ont pris la décision de supprimer de leur couverture assurance un pan de l'activité.

L'activité biplace concerne l'animation des clubs, la découverte de nos activités. Les pilotes biplaceurs qui s'y investissent ont mal accepté l'augmentation du prix de leur licence en 2017. Il pourrait être envisagé de demander aux clubs une prise en charge partielle de la licence des biplaceurs associatifs qui s'investissent pour l'association en instaurant, par exemple, une adhésion club spécifique (système appliqué dans certaines fédérations).

L'accident en biplace qui impacte fortement le S/P s'est produit en ULM, la question est posée de garder ou pas la couverture de cette activité annexe.

3. Projet politique

Les présidents des comités nationaux et des commissions doivent remettre au DTN leurs projets chiffrés pour la fin octobre. Une trame sous format xls leur a été proposée afin de leur faciliter la tâche.

La commande du ministère concernant la convention d'objectifs n'est pas encore parvenue à la fédération. Même si la discussion aurait pu être lancée un peu plus tôt, la fédération n'a pas pris de retard.

Yves Goueslain précise que, dans le cadre de l'olympiade qui débute, le financement de la convention d'objectifs sera déterminé pour quatre ans. Il est possible d'avoir de nouveaux projets ou des projets évolutifs pendant cette période. Toutefois l'enveloppe financière étant fixée, la mise en œuvre d'un nouveau projet ne pourra se faire qu'au détriment d'un autre.

Jean-Louis Debiée pour le comité national Delta, Thomas Sénac pour le comité national Parapente et Alain Etienne pour la commission Espaces de pratique déroulent leur projet politique.

Les principales orientations ont été définies. Il reste à évaluer les sujets communs entre comités nationaux et commissions transverses afin de finaliser les budgets.

Questions des membres du Comité directeur

Concernant le budget de la commission Féminine, le DTN répond à Hélène Davit que cette commission ayant été créée en milieu d'olympiade précédente, son budget avait été en partie alimenté par le budget des ligues. Pour la nouvelle olympiade, tous les projets nationaux de la commission Féminine seront pris en charge par le budget fédéral national.

Sonia Ouldali demande au Bureau directeur s'il a une commande particulière relative au développement durable. Deux sujets de réflexion lui sont proposés : l'aménagement des sites et l'impact des déplacements effectués pour pratiquer nos disciplines.

4. Vie associative, résultat de la consultation du CD de juin

Intervenant Jean-Louis Debiée, document projeté en séance (annexe 3)

Dix membres du Comité directeur ont répondu à l'enquête initiée par Jean-Louis Debiée.

Est annexé au présent compte rendu un document récapitulatif des outils mis à disposition des dirigeants de club et des points à améliorer ([annexe 3b](#)). Il faudra notamment mettre à jour les documents disponibles dans « la boîte à outils ».

Les dirigeants de club peuvent obtenir des informations et de l'aide auprès des CROS.

Il est proposé de faire partager l'expérience des clubs très actifs en mettant le lien de leur site Internet sur le site web fédéral.

La commission Vie associative a peu fonctionné faute de définition de son périmètre de responsabilité. Faut-il garder cette commission ?

Proposition de Jean-Louis Debiée

Jusqu'à présent la fédération a mené ses actions pour les clubs sans les clubs. La commission Vie associative pourrait être une commission composée de présidents de club, dont le but serait de faire remonter au Comité directeur les souhaits et besoins des associations. Ce projet pourrait faire l'objet d'une discussion lors de la prochaine assemblée générale de la FFVL. On procéderait au « recrutement » à cette occasion.

Questions

Est-ce que ce n'est pas le rôle de l'APL de faire vivre la Vie associative ?

Est-ce que chaque commission et comité national ne devrait pas intégrer les besoins des clubs dans ses actions, quitte à prendre le temps d'effectuer un recensement des besoins des associations ? Par exemple en matière de sécurité, le club est fondamental par l'extraordinaire ressource et la diversité des actions mises en œuvre. Il faut pouvoir recenser ces idées.

Le licencié s'adresse le plus souvent directement au secrétariat fédéral et non à son président de club. On constate également que les responsables de club ne sont pas très renseignés sur la vie associative et la gestion du club. Il faudrait donc mettre à la disposition des responsables d'association les outils leur permettant de gérer le club et de répondre aux questions de leurs adhérents.

Pour conclure deux choix possibles :

- choix 1 : faire la proposition à la prochaine assemblée générale d'une commission Vie associative composée de présidents de club chargés de faire remonter au Comité directeur les besoins et souhaits des clubs ;
- choix 2 : supprimer momentanément la commission Vie associative et intégrer ce thème à chaque commission.

Vote : à main levée, nombre de votants : 27

Résultat du vote

« Choix 1 : proposer à l'AG de la FFVL d'une commission Vie associative composée de présidents de club ;

Choix 2 : suppression de la commission Vie associative pour intégrer ce thème aux autres commissions ».

Pour le choix 1 : 15

Pour le choix 2 : 9

Abstentions : 1

5. Validation d'une évolution de Nouv'ailes pour diffusion à tous les licenciés

Intervenant : Alain Etienne

Nouv'ailes est jusqu'à présent adressé aux clubs, aux écoles, aux comités départementaux et aux ligues. Il s'avère que le contenu de cette lettre n'est pas systématiquement relayé à l'ensemble des licenciés par les dirigeants. Ne serait-il donc pas pertinent d'adresser directement Nouv'ailes à tous les licenciés ?

La périodicité de cette lettre d'information ne serait plus nécessairement mensuelle mais serait éditée à chaque fois qu'il serait nécessaire d'informer.

Jean-Claude Bourdel reste chargé de sa rédaction. Des personnes ressources pourraient l'aider à mieux recenser les informations.

Ce vecteur direct et rapide de communication nous permettrait d'être réactif auprès de nos licenciés. L'aspect négatif réside dans le fait que les licenciés pourraient se lasser de recevoir des informations.

L'envoi de Nouv' ailes à tous les licenciés n'empêche pas d'adresser par ailleurs des informations aux dirigeants, sous un autre intitulé : « informations dirigeants » par exemple.

Vote : à main levée, nombre de votants : 27

Résultat du vote « validation de la diffusion de Nouv' ailes à tous les licenciés ».

Pour : à l'unanimité

6. Projet « gestion de crise » : enjeux et méthode de travail

Intervenant Jean-Louis Debiée

Document projeté en séance (annexe 4)

En raison de son parcours professionnel et de son expérience, Jean-Louis Debiée a été sollicité pour proposer un projet de « gestion de crise » dans le but d'aider les organisateurs à gérer des situations dramatiques.

Ces situations ponctuelles aux implications financières et/ou réglementaires, doivent être gérées au niveau national. Il faut gouverner la crise et maîtriser la communication. Il faut donc s'y préparer en mettant en place un système, transposable à toutes nos disciplines, qui permettra de réagir rapidement et efficacement.

Procédure de la gestion de la crise :

- composer au préalable la cellule de crise ;
- décider de déclencher la situation de crise ;
- réunir les dirigeants ;
- gestion la crise par le ou les pilotes conformément à la répartition des rôles déterminés au préalable ;
- maîtrise de la communication par la cellule de crise.

Contenir et contrôler les réseaux sociaux peut s'avérer difficile et délicat : faut-il intervenir ou pas ? répondre au pas ? L'enjeu est de ne pas susciter de débat, de désamorcer les rumeurs, donner une information claire et juste de la situation.

Jean-Louis Debiée propose de piloter un groupe de travail sur le sujet. Plusieurs membres du Comité directeur souhaitent y participer. Jean-Louis Debiée composera son groupe.

Vote : à main levée, nombre de votants : 27

Résultat du vote « Création d'un groupe de travail piloté par Jean-Louis Debiée pour le projet de la gestion de crise ».

Pour : à l'unanimité

Un membre du comité quitte la réunion. Nombre de votants : 26 votants - 16 présents et 10 pouvoirs

7. Demande de mandat du CD pour le soutien des sports aériens aux JO de 2024

Intervenant Jean-Claude Bénintende

Stéphane Malbos, pour la CIVL, et Bruno Delor, président de la FFAM et membre du comité d'administration du CNOSF, ont interrogé le Bureau directeur pour savoir si la FFVL serait disposée à présenter une activité aéronautique lors des Jeux olympiques de 2024.

La fédération de parachutisme est intéressée et a présenté un dossier à Madame la Ministre.

La FFVL serait en mesure de présenter deux activités : la précision d'atterrissage et l'acrobatie. Les pilotes seraient treuillés avec un bateau électrique pour limiter la pollution. La précision d'atterrissage est l'activité qui présenterait le plus d'intérêt pour les fédérations étrangères.

Une rencontre est prévue le vendredi 29 octobre avec Bruno Delor au CNOSF.

Vote : à main levée, nombre de votants : 26

Résultat du vote « Mandater Jean-Claude Bénintende pour soutenir la représentation des sports aériens aux JO de 2024 ».

Pour : à l'unanimité

8. Travaux des instances nationales (BD, commissions, comités nationaux, équipes technique et administrative)

Jean-Marc Galan fait un point sur la réflexion menée par la commission Sécurité et technique

Document projeté en séance – annexe 5

La commission est très active et ses membres très motivés.

Les projets en cours sont :

- Inventorier, communiquer et former aux facteurs non techniques.
Le monde enseignant est bien sensibilisé aux facteurs humains, les pratiquants le sont moins. Il faut permettre aux enseignants de s'approprier les concepts et leur fournir les outils afin qu'ils les transmettent aux stagiaires.
- Aider à l'émergence et à la diffusion des bonnes pratiques.
La commission se propose de référencer les bonnes pratiques pour les valoriser. L'idée de lancer un concours « les Icares des bonnes pratiques » a été avancée pour 2018.
- Développer la culture du retour d'expérience.
La première action de la commission a été de reprendre les circonstances des accidents mortels de 2017. Les échanges générés par ce focus sur les réseaux sont de bonne qualité.
Un projet plus vaste est envisagé pour rendre l'interface de déclaration d'accident/incident plus facile pour les pilotes.
Idéalement les déclarations d'accident devraient également être analysées. Toutefois le fait de formuler l'accident aide le pratiquant à évoluer.
Il faudrait pouvoir retourner vers le pilote déclarant un accident afin qu'il complète sa déclaration après l'avoir analysé.

- Faire progresser la recherche en accidentologie.
Parmi les membres de la commission se trouvent un médecin, un psychologue et des chercheurs qui pointent des éléments particuliers de la sécurité.
- Développer et encourager les manifestations et dispositifs d'éducation informelle.

La commission Sécurité et technique travaille sur des projets qu'elle initie mais aussi sur des projets qui impliquent d'autres commissions et les comités nationaux.
Pour ces derniers, une fois que la commission a mené sa réflexion elle adresse aux comités nationaux une recommandation. Cette recommandation peut être le point de départ d'une discussion.

Conclusion de Jean-Marc Galan : « Si on arrive à mettre plus de communication dans la communauté on arrivera peut-être à diminuer le nombre d'accidents. Si on n'y arrive pas la communauté sera de toute façon renforcée. »

Point de Marc Nossin pour la commission Compétition parapente

Projets en cours :

- La réécriture du règlement de la compétition distance.
- La revalorisation du championnat de France afin de rendre l'épreuve plus attractive pour les pilotes français et étrangers et que le championnat de France devienne un événement phare.
- Intégrer toutes les facettes de la compétition et rendre la commission Compétition pluri-disciplinaire. Permettre aux pilotes d'être performants mais aussi de rechercher à être complet sur plusieurs disciplines de parapente en mettant en place des épreuves combinées.
- Rendre le calcul des scores plus simple. Une réunion est prévue afin de voir si nous pouvons utiliser le même logiciel que la FAI.

Point d'Alain Girard sur le projet Educ'en ciel

Lors du dernier Comité directeur, Alain Girard avait été mandaté pour intervenir auprès de la MAIF afin de faire modifier le contrat fédéral et pouvoir fusionner les licences Educ'en ciel cerf-volant et Educ'en ciel boomerang. La négociation a abouti : le Comité directeur doit valider la signature du devis pour 2018.

Des contacts ont été pris avec l'USEP. L'objectif est de mettre en place des formations pour les professeurs des écoles.

Vote : à main levée, nombre de votants : 26

Résultat du vote « Signature du devis pour modification du contrat MAIF pour 2018 ».

Pour : à l'unanimité

Vote : à main levée, nombre de votants : 26

Résultat du vote « Le Comité directeur confirme son mandat à Alain Girard pour qu'il poursuive le rapprochement avec l'USEP ».

Pour : à l'unanimité

Point de Yves Goueslain sur l'équipe technique

Laure Collin a pris ses fonctions à la fédération de voile.

Eric Wyss nous quitte également à la fin de l'année. Son départ implique de revoir la répartition du travail qu'il effectuait. Ses missions pour la ligue Languedoc-Roussillon doivent être achevées. Laurent Chamerat reprendra sa mission pour la ligue d'Occitanie.

La FFVL a signé un contrat en CDD avec Patrick Joliet qui assure pour 80 % de son temps les missions pour la ligue PACA. Le CDD prendra fin en mars 2018. Il est prévu qu'un CDI y fasse suite, réglé par l'intermédiaire d'un groupement d'employeurs pour le compte de la FFVL et de la ligue PACA.

Point de Sophie Maurel sur l'équipe administrative - Document projeté en séance (dernière page de l'annexe 6)

Laure Maglietti a démissionné en août : le secrétariat comptera sept personnes jusqu'à la fin de l'année.

Du fait des réunions de fin de saison, le secrétariat est très sollicité, notamment en comptabilité.

En informatique Jérôme termine la migration sur Drupal 7. Elle sera finalisée complètement fin novembre, début décembre afin de laisser les commissions techniques des labels se dérouler.

Véronique Gensac indique que les effectifs du secrétariat sont loin d'être surévalués. Pour recruter au mieux, une redéfinition du travail devra être faite notamment en communication et en informatique.

Deux membres quittent la réunion. Nombre de votants : 22 - 14 présents et 8 pouvoirs

9. Validation de la composition des commissions et comités nationaux

Intervenant : Gérard Vieux

Document projeté en séance (annexe 7)

Commission des Juges et arbitres

Les juges et les arbitres éditent et sont garants des règles de compétition. Ils participent à la rédaction du règlement.

Olivier Mouragues indique qu'il n'a pas encore de membres issus du boomerang et du delta dans sa commission.

En delta, il n'y a pas de juge. Les problèmes sont gérés par le directeur d'épreuve avec le compétiteur concerné. S'il n'y a pas consensus le Comité directeur est amené à trancher.

En parapente c'est la commission Compétition qui est amenée à trancher en cas d'absence de consensus entre un pilote et l'organisation de la compétition.

Commission Sécurité et technique

Laurence Rodriguez remplace Agnès Aubry pour représenter le comité national Delta.

Jean-Yves Gardon et Bénédicte Saury-Jourdain rejoignent la commission Sécurité et technique.

La commission ne comprend pas de membre représentant le kite.

Commission Formation kite

Thomas Parc est également président de la commission technique des labels (même schéma en parapente).

Commission Financière : Gérard Lochard intègre la commission.

Vote : à main levée, nombre de votants : 22

Résultat du vote « composition des commissions telles que présentée en séance »

Pour : à l'unanimité - sauf pour la commission Sécurité et technique.

Contre : 2 voix contre la nomination de Bénédicte Saury-Jourdain à la commission Sécurité et technique

Abstentions : 0

10. Projet « évolution du concept O.D.V.L » avec identification d'un pilote transverse

Intervenant : Gérard Vieux.

O.D.V.L : **O**rganisme concourant au **D**éveloppement du **V**ol **L**ibre.

À l'origine un O.D.V.L. était un organisateur de manifestations, souvent un office du tourisme, que l'on avait besoin d'identifier comme structure affiliée à la fédération sans pour autant qu'elle délivre des licences.

Ces structures disposent chacune d'une voix à l'assemblée générale de la fédération.

Ensuite, ont été affiliées sous cette « étiquette » des structures telles que des écoles ne pratiquant que le biplace, l'UCPA, des organismes gérant des activités dans plusieurs fédérations.

Il faut donc mettre en place un système qui permette d'affilier des structures qui sortent du concept d'origine.

Bruno Ferry-Wilczek et Gérard Vieux vont piloter ce projet.

11. Point d'information

Coupe Icare : stand, réunions, remise des prix

La Coupe Icare 2017 s'est bien déroulée : bonne ambiance et convivialité au rendez-vous.

Les membres du CNP qui s'étaient mobilisés pour être présents sur le stand de la fédération sont prêts à renouveler l'expérience en prévoyant pour plus d'efficacité, une réunion de cadrage en amont.

Les questions les plus fréquentes concernaient les licences, les assurances et le certificat médical.

La remise des prix de la CFD s'est bien déroulée. La présentation des champions sur le décollage « moquette » a remporté un grand succès.

Le montage et démontage du stand se sont bien déroulés.

La salle de réunion prévue sur le stand est pratique mais un peu bruyante.

Il manquait un objet promotionnel à distribuer aux visiteurs.

Par contre, la « table ronde sécurité » n'a pas obtenu la participation escomptée.

La grande difficulté est de trouver l'équilibre entre les réunions et la présence sur l'événement de la Coupe Icare.

À noter : la Coupe Icare 2019 sera placée sur le signe de Léonard de Vinci (500^e anniversaire de sa mort). Il serait souhaitable d'anticiper l'événement et voir comment intégrer cet anniversaire, notamment pour la discipline du cerf-volant.

Attribution du CDF de parapente de distance 2018

« Le Choucas club » et « Démentiel » organiseront conjointement le championnat de France de parapente distance de 2018.

À la question d'Alain Girard concernant le positionnement de sa ligue pour l'organisation du championnat de France de voltige, le Comité directeur indique que la commission Compétition parapente ne formule pas de demande précisément : il faut répondre à l'appel à candidature en ligne.

Réunion CD du 2 décembre à Nice

Ce comité directeur aura lieu à Nice à l'Holiday-Inn. Y sont conviés l'ensemble des salariés de la fédération : équipe technique et secrétariat.

Les membres du Comité directeur qui souhaiteraient s'entretenir avec les conseillers techniques pourront le faire le vendredi, ceux-ci étant à Nice dès le jeudi pour la réunion de la DTNe.

Sophie Maurel va adresser aux membres du Comité directeur un « Doodle » afin de confirmer leur présence et savoir s'il est possible de commencer la réunion dès 9 h. Elle les remercie de répondre à sa demande dès sa réception afin de gérer au mieux la logistique un peu compliquée de cet événement, du fait du nombre de participants.

12. Questions diverses

L'avocat de la fédération, Yves de Boismilon se retire du barreau au mois d'octobre.

La fédération a la possibilité d'obtenir l'aide d'un conseiller juridique par l'intermédiaire du CNOSF.

Maître de Boismilon va demander un statut de travailleur indépendant. Il serait donc possible de continuer à lui confier des dossiers nécessitant le conseil d'un avocat.

Georges Charlon demande à recevoir les échanges de la commission des Assurances sur les questions diverses traitées.

Des ajustements sont à prévoir dans nos statuts et règlements, notamment sur le fait qu'une commission ne peut pas se séparer d'un de ses membres sauf à faire intervenir la commission Disciplinaire ou dissoudre la commission. Bruno Ferry-Wilczek a été sollicité pour travailler à résoudre ces difficultés.

Les membres du Comité directeur ne doivent pas hésiter à faire part de leur questionnement et des sujets qui devraient être revus.

Fin du comité directeur.

Véronique Gensac et Gérard Vieux remercient les participants pour le travail collectif effectué.